

Un client a dépensé des chèques cadeaux I LOVE MON PAYS D'ARLES chez vous : comment vous faire rembourser ?

La CCI du Pays d'Arles rembourse les commerçants du montant des chèques cadeaux.

1. Mentionnez sur le chèque cadeau :
 - votre enseigne
 - votre nom
 - l'adresse du magasin
 - le SIRET
2. Envoyez à la CCI **avant le 30 novembre 2017** les chèques cadeaux accompagnés du **bordereau de remboursement** par courrier recommandé avec accusé de réception à cette adresse :

*CCI du Pays d'Arles – Opération concours selfie
A l'attention de Francine Metral-Boffod
Avenue de la 1ère division France Libre
BP 10039
13633 Arles Cedex*

3. Les chèques cadeaux seront remboursés par chèque sous une période de **30 jours à partir de la date de réception**

Pour toute question
Francine Metral-Boffod 04.90.99.08.49 ou secretariatdde@arles.cci.fr